



CC de la Bussière (Siren : 242504454)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Rigney
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2001
Date d'effet	27/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean DEMILLIERE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25640 Rigney
Téléphone	03 81 86 99 92
Fax	03 81 86 99 92
Courriel	
Site internet	cclb@wanadoo.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 540
Densité moyenne	27,87

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Battenans-les-Mines (212500458)	59
25	Blarians (212500656)	53
25	Cendrey (212501076)	182
25	Corcelle-Mieslot (212501639)	109
25	Flagey-Rigney (212502421)	76
25	Germondans (212502694)	66
25	La Bretenière (212500920)	65
25	La Tour-de-Sçay (212505663)	243
25	Ollans (212504302)	44
25	Rigney (212504906)	436
25	Rignosot (212504914)	120
25	Rougemontot (212505069)	87

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 17

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Electricité, Gaz <i>distribution publique d'électricité. La cc est autorisée à adhérer au SM d'électricité du Doubs.</i>
- Autres énergies <i>Etudes de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal, réalisation et dépôt de dossier de zone de développement éolien sur le territoire intercommunal.</i>
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <i>- actions d'amélioration de l'environnement intégrant d'éventuels programmes d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels, actions et programmes qui auront été déclarés d'intérêt communautaire. est déclaré d'intérêt communautaire : - le programme de sauvegarde et entretien des ruisseaux du domaine public (la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte de la moyenne vallée de l'Ognon)(2001).</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>- réalisation et gestion de toutes zones d'activités économiques qui reconnues d'intérêt communautaire . S'ont reconnues d'IC les zones d'activités futures sur lesquelles la cc instituera la TPZ</i>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) - <i>l'animation et la promotion du bassin d'emploi sont déclarées d'intérêt communautaire. La communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure intercommunale compétente dans ce domaine;</i> - <i>étude, réalisation et gestion d'équipement immobiliers nécessaires au maintien ou au développement d'activités économiques et commerciales. La cc est autorisée à mettre en oeuvre un partenariat public/privé pour la réalisation d'un pôle commercial multi-services.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires - <i>Fonctionnement et investissement des écoles préélémentaires et élémentaires (2002)</i> - Activités péri-scolaires - <i>fonctionnement et investissement des activités péri et extrascolaires (2002).</i> - <i>actions en faveur de la petite enfance : sont reconnues d'intérêt communautaire les relais d'assistantes maternelles, crèche, halte-garderie (2007)</i> - Activités culturelles ou socioculturelles - <i>actions en faveur de l'animation et du fonctionnement d'associations ou d'équipements culturels et sportifs, actions : sont reconnus d'intérêt communautaire les actions dont l'origine intercommunale des bénéficiaires est avérée pour sept communes et dont le caractère original (absence d'actions répertoriés sur le territoire) ou innovant est démontré.</i> - Activités sportives - <i>actions en faveur de l'animation et du fonctionnement d'associations ou d'équipements sportifs, actions : sont reconnus d'intérêt communautaire les actions dont l'origine intercommunale des bénéficiaires est avérée pour sept communes et dont le caractère original (absence d'actions répertoriés sur le territoire) ou innovant est démontré.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) - <i>participation et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT). La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement public chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT précité (2001)</i> - Constitution de réserves foncières - <i>constitutions de réserves foncières, création de ZAD et exercice du droit de préemption par délégation des communes ou du département dès lors que leur objet se situe essentiellement dans les domaines de compétences de la CC. La CC est autorisée à adhérer à un établissement public foncier.</i> - Organisation des transports non urbains - <i>études et initiatives en matière de transport à la demande. La cc est autorisée à exercer la compétence par délégation du conseil général.</i>
Développement touristique
- Tourisme - <i>actions d'animation et de promotion touristique, d'intérêt communautaire. Aménagement de zones, d'espaces d'accueils touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire. sont déclarées d'intérêt communautaire</i> - <i>les boucles intercommunales de randonnée touristique, le réaménagement touristique des Etangs de Rigney inscrit au contrat de rivière Ognon, l'adhésion à l'OTSI des 7 rivières et toutes actions ou tous équipements qui, de par leur dimension intercommunale (au moins 7 communes concernées) et leur caractère innovant (absence d'équipements répertoriés sur le territoire) méritent d'être portés par la CC.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays - <i>participation, suivi du pays, contractualisation avec les institutions européennes, nationales, régionales et départementales dans le cadre du Pays. La communauté de communes est autorisée à adhérer à l'établissement compétent en matière de pays (2001).</i> - NTIC (Internet, câble...) - <i>actions en faveur du développement économique : sont reconnus d'intérêt communautaire les réseaux de télécommunication haut-débit (établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (252501317)	SM fermé	212 718
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	121 038
70	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET DE LA BASSE VALLEE DE L'OGNON (200034544)	SM ouvert	20 964
25	SICTOM des 3 COM25 (252500129)	SM fermé	13 573

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)